

Astrida , le 7 novembre 1955.
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

(1) N° 3869 / T.F.



Réf. n° :

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi

Annexe :
Bijlage :

à

Objet :
Voorwerp :

U S U M B U R A .

demande parc.202 Ada. s/c de Mr.le Résident du Ruanda à KIGALI.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce couvert la demande par laquelle Monsieur le Médecin Directeur du Laboratoire Vétérinaire d'Astrida sollicite l'obtention de la parcelle n° 202 du lotissement industriel d'Astrida. Le terrain est libre de toute occupation.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, A.GILLET,